

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

7 ID GRAND OUEST
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €
Siège social : 63 rue Maurice le Boucher
34070 MONTPELLIER
799 661 814 RCS MONTPELLIER
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 2 avril,

La **société Groupe 7 ID**, société par actions simplifiée au capital de 250.040 euros, dont le siège social est sis 63, rue Maurice le Boucher – 34070 Montpellier et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 518 633 169, représentée par son président, la société COFIRENOV (RCS Paris 853 061 406), elle-même représentée par son président, M. Raoul Saada,

associée unique de la Société (l'« **Associée Unique** »),

A pris les décisions suivantes, relatives à :

- à la constatation de la démission de Monsieur Hicham DAKIA de ses fonctions de Gérant de la Société ;
- à la nomination du nouveau Gérant de la Société en remplacement ;
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Hicham DAKIA en date du 02 avril 2025, prend acte de sa démission de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet à compter de ce jour, avec dispense du préavis prévu aux statuts de la Société, et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat de Gérant.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide, en conséquence de la première décision ci-dessus, de nommer, en qualité de nouveau Gérant de la Société, avec effet à compter de ce jour, en remplacement du Gérant démissionnaire :

M. François Laurans, né le [REDACTED] à Paris 15^{ème}, de nationalité [REDACTED] demeurant [REDACTED]

En qualité de Gérant, et ce, pour une durée illimitée.

M. François Laurans exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

M. François Laurans déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les Règlements.

TROISIEME RESOLUTION

M. François Laurans délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

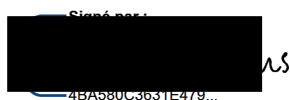
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.



La société COFIGESTEAUX

Représentée par la société COFIRENOV,
elle-même représentée par Monsieur Raoul Saada

Pour acceptation des fonctions de Gérant :

Signé par :

4BA580C3631E479...

Monsieur François Laurans